



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 17 décembre 2012 à 19h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 12/2012 concernant le budget 2013
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2013 en tenant compte de la modification de la page 15 du préavis municipal, qui se traduit par un déficit de CHF 1'062'282.- après amortissement et attributions obligatoires de CHF 549'220.-

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 17 décembre 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli

La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz

